

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|----------------------|-----------------------|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| 22/11/2018 | 27/11/2018 | F09318P0382 |

1. Intitulé du projet

Travaux de reconstruction du poste de refoulement Roquette (commune d'Arles)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|-----------------------------------|--|
| 24a | Travaux de reconstruction du poste de refoulement de Roquette de capacité en pointe de 1 950 m ³ /h (1300 m ³ /h vers le réseau et 650 m ³ /h directement vers le Rhône). Débit moyen du PR en 2018 : 5700 m ³ /j soit 28 500 EH. Ce PR achemine les eaux usées à la STEP de MONTCALDE (77 000 EH en capacité nominale) dont l'arrêté de 2009 fixe le débit de référence temps de pluie à 14 631 m ³ /h et le débit instantané à 1 600m ³ /h. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à déplacer de 20m le Poste de Refoulement des Eaux Usées (PR) Roquette actuel. Le nouveau PR aura les caractéristiques suivantes:

Cuve en béton armé coulé en place XA3 de diamètre 4m, hauteur totale 7,40m, avec ouvrage intérieur de réception des effluents, 3 groupes électropompes immergées (3 + 1 une pompe en caisse de secours) de caractéristiques suivantes: 700 m³/h – 6 mCE ; à vitesse variable

Une désodorisation au charbon actif de capacité 1500m³/h, avec moteur dans caisson insonorisé

Les réseaux gravitaires amont en PRV diamètre 800mm et 500mm, y compris mise en place de regard béton coulés en place, sur un total de 60ml environ,

Le déplacement du PR entraîne également la mise en place de canalisations de refoulement :

- Un réseau de refoulement en sortie de PR en FONTE DN500 sur 35ml environ avec rejet vers le réseau d'assainissement EU,
 - Un réseau de refoulement en sortie de PR en FONTE DN350 sur 10ml environ avec rejet vers le canal maçonné au Rhône,
- La démolition du PR existant et des ouvrages jusqu'à -1m /TN sera réalisée après mise en service du nouveau PR.

Les aménagements de voirie extérieurs seront également prévus.

4.2 Objectifs du projet

L'ouvrage existant datant des années 70-75 est ancien et vétuste. Les pompes sont relativement récentes ainsi que l'armoire électrique. Le génie-civil, ancien est très abîmé au niveau de la bêche de reprise des effluents.

Malgré une injection de chlorure ferrique, la corrosion est marquée au niveau des éléments métalliques (ferrailage, trappes...) et au niveau des bétons (bâtiment, génie-civil...), ce qui pose un problème de sécurité important au niveau de l'exploitation de la bêche de reprise avec le personnel ne souhaitant plus travailler sur cette partie d'ouvrage.

De plus, l'ouvrage est accolé à la tour de l'écorchoir, qui masque partiellement ce monument classé et nuit considérablement à sa mise en valeur.

Enfin, cet ouvrage est une source de nuisances olfactives dans le quartier.

ACCM a donc décidé de renouveler le PR ROQUETTE en le déplaçant afin de pouvoir ensuite démolir le PR existant et dégager complètement la Tour de l'écorchoir.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, la mise en place du nouveau PR nécessite :

- Des terrassements d'emprise limitée pour décaisser le volume nécessaire au futur PR qui sera réalisé par havage et des terrassements en tranchée pour la pose des réseaux à raccorder.

- Un étaielement des fouilles ainsi qu'un rabattement de la nappe du Rhône.

- L'abattage de 2 platanes situé dans l'emprise des travaux et qui seront replantés

Pendant la durée des travaux, la circulation est fermée sur ce tronçon. Des déviations seront mises en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le PR actuel dispose d'un Déversoir d'Orage (DO) vers le Rhône. Ce DO est constitué d'un canal maçonné qui traverse le quai de la Roquette. Ce DO bien que référencé, n'est plus fonctionnel aujourd'hui car une vanne martelière fermée obstrue l'évacuation gravitaire des effluents vers le Rhône depuis la bêche de pompage actuelle.

Il n'y a donc pas de trop-plein en service au niveau du PR existant. Quel que soit le débit entrant dans le PR actuel, tous les effluents collectés sont donc renvoyés vers la station d'épuration (STEP) MONTCALDE par pompage où le Déversoir d'Orage amont de la STEP décharge les ouvrages (en temps de pluie la capacité de pompage du PR ROQUETTE existant est supérieure au débit de référence de pointe horaire temps de pluie de la station d'épuration).

Ainsi, pour le nouveau PR à créer, plutôt que de renvoyer vers la station d'épuration MONTCALDE des débits importants supérieurs à la capacité nominale de la station d'épuration et qui seront déchargés vers le milieu naturel au niveau du DO d'entrée de la station d'épuration, il est prévu de réutiliser le DO existant abandonné situé au droit du PR ROQUETTE.

Le PR Projeté sera donc équipé de 3 pompes de débit unitaire 700m³/h :

- Refoulement vers le réseau d'assainissement avec 2 pompes en parallèle au maximum, pour un débit total de 1300m³/h environ
- 1 pompe pour refoulement vers le Rhône au-delà de 1300m³/h, de débit unitaire de 650 m³/h, via le canal maçonné existant
- 1 pompe en secours sera disponible en caisse

Les 3 pompes installées dans la bêche de pompage sont identiques pour un fonctionnement en permutation / secours.

Au total la capacité de pompage du PR projeté sera de 1950m³/h (1300 m³/h vers le réseau EU et 650 m³/h vers le Rhône) soit l'équivalent de la situation actuelle, avec de plus une pompe supplémentaire en secours en caisse.

Le nouveau poste de refoulement sera télésurveillé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre des articles L214.1 à L214.6 du code de l'environnement rubrique 2.1.2.0 de la nomenclature (Déversoir d'orage situé sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier supérieur à 600 kg de DBO5).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|---------------------------------------|
| cuve en béton armé coulé en place | Diamètre 4,00m, hauteur totale 7,00m, |
| 3 groupe électropompes immergées + 1 secours en caisse | 700 m3/h par pompe |
| Une désodorisation au charbon actif | 1500 Nm3/h |
| réseaux gravitaires amont PRV diamètre 500mm et 800mm | 60ml environ, |
| réseau de refoulement en sortie de PR en FONTE DN500 vers la station d'épuration | 35 ml |
| réseau de refoulement en sortie de PR en FONTE DN350 vers le Rhône | 10 ml |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune: ville d'Arles
 Adresse: Boulevard Georges Clémenceau
 Aucune parcelle cadastrée (voirie)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6° 18' 94" 4 Lat. 4 3° 6' 7' 54" 26

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Une seule commune concernée : Arles

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé à 20 m de la Znieff de type 2 n°930020206 "Le Rhône". |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune d'Arles |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement du Département des Bouches-du-Rhône (13) / Arrêté préfectoral du 3 octobre 2017 |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet s'inscrit au sein du périmètre de biens inscrits au patrimoine mondial: Arles, monuments romains et romans. Le PR Roquette actuel est localisé au pied de la tour de l'Ecorchoir. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Par arrêté préfectoral du 3 février 2015, le Préfet des Bouches-du-Rhône a approuvé le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur la commune d'Arles. L'ensemble du projet est en zone inondable. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Site inscrit Ensemble Urbain d'Arles: il correspond au cœur de la ville ancienne délimitée par les cours périphériques. Le périmètre de ce site est quasiment identique à celui du PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur). Site inscrit le 15/03/1965. Surface: 52.79 ha. |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe à 20 m du site natura 2000 directive habitats n°FR9301590 "Le Rhône aval". Le rejet du DO se fait dans cette masse d'eau. |
| D'un site classé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe à proximité immédiate de la tour de l'écorchoir ou tour de la Roquette, inscrit monument historique le 05/07/1927 |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les études géotechniques ont montré la présence d'une nappe à 4 m de profondeur (nappe du Rhône qui est présent à une distance de 20 m de la zone de travaux). Lors des fouilles, un rabattement de nappe sera à mettre en place. Les eaux d'exhaure seront décantées avant d'être renvoyées vers le réseau pluvial. En phase d'exploitation, aucune incidence. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les ouvrages devant être réalisés à sec, la phase chantier nécessitera un rabattement localisé de la nappe. Pas de modification des masses d'eau souterraine. En phase d'exploitation, aucune incidence. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les matériaux extraits des tranchées ne pourront pas être réutilisés. Environ 700 m ³ de matériaux seront évacués et remplacés par des matériaux d'apport. Le bilan en terme de matériaux sera neutre. Ils seront envoyés en centre de traitement agréé ou dans un lieu de stockage soumis à l'approbation du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage selon la réglementation en vigueur |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Ne pouvant réutiliser les matériaux extraits, le remblaiement des tranchées se fera avec des matériaux d'apport de carrières calibrés. Aucune incidence en phase d'exploitation |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La pose des réseaux et le PR se font uniquement et strictement sous voirie ou trottoirs. 2 platanes seront supprimés et remplacés en fin de travaux. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non. Les travaux se font uniquement sous voirie et trottoirs en zone urbanisée. Le déversoir d'orage existant n'est pas fonctionnel car obturé par une vanne martelière fermée (il était en gravitaire et on l'équipe en refoulement). |

| | | | | |
|------------------|--|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non. La pose des réseaux et du PR se fait uniquement et strictement sous voirie. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non. La pose des réseaux et du PR se fait uniquement et strictement sous voirie. Deux platanes seront abattus et remplacés en fin de travaux. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'ensemble de la zone d'étude est en zone inondable (zone RH). Conformément au PPRI, le poste de refoulement, les armoires électrique et l'unité de désodorisation seront positionnés 0.20m au-dessus de la cote de référence de 6.15m NGF. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | S'agissant d'eaux usées, le risque sanitaires demeure présent. En période de pluie intense le DO peut engendrer ponctuellement vers le Rhône un débit de 650 m3/h d'eaux usées fortement diluées. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase chantier, la circulation des riverains sera perturbée. La voirie sera coupée et des déviations seront mises en place. Aucune incidence en phase d'exploitation |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | La phase travaux va engendrer une élévation de l'ambiance sonore du secteur. Aucune incidence en phase d'exploitation (le poste et les pompes sont enterrés) |

| | | | |
|-----------|---|--|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le poste de refoulement est susceptible d'engendrer des nuisances olfactives en quantité nettement inférieure à la situation actuelle. Il sera équipé d'une désodorisation au charbon actif.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>En phase travaux, l'utilisation de matériel de compactage engendrera des vibrations. Aucune incidence en phase d'exploitation</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les travaux se feront en période diurne Aucune incidence en phase d'exploitation</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>En phase travaux, l'envol de poussières est probable lors de l'amenée du tout venant. Aucune incidence en phase d'exploitation</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <p>En phase travaux, l'assèchement des fouilles va engendrer des rejets d'eaux de fouille au pluvial.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <p>En phase d'exploitation les débits supérieurs à 1300 m³/h seront écrêtés vers le Rhône avec un maximum de 650 m³/h (capacité de la pompe).</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <p>La non réutilisation de déblais va engendrer environ 700m³ de matériaux inertes.</p> |

| | | | | |
|--|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non. L'objectif du projet est également de supprimer le PR Roquette actuel adossé à la Tour de l'Ecorchoir afin de mettre en valeur ce monument. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

CF annexe 7

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à renouveler un PR existant qui est vétuste et qui présente des problèmes de corrosion importants entraînant des risques élevés pour le personnel exploitant et des dégagements olfactifs qui nuisent au bien être des riverains. De plus, le PR existant est accolé à la tour de l'Ecorchoir classée au patrimoine. Le projet se positionne à 20m de l'existant de façon à s'éloigner de la tour. Il améliore donc de façon notable l'impact visuel de l'ouvrage (PR projeté complètement enterré). L'impact olfactif est largement amélioré par la mise en place d'une désodorisation. Des mesures sont prises pour réduire les nuisances ponctuelles produites lors de la phase chantier. L'assainissement des tranchées sera réalisé avec une pompe à câble fonctionnant de manière discontinue. En phase exploitation, des rejets d'eaux usées diluées au milieu naturel auront lieu via le DO existant lors de fort événement pluvieux (en moyenne 10h par an seulement). Le projet peut donc être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 au cerfa : Présentation détaillée du projet, sensibilité environnementale du site, mesures d'évitement, de réduction ou de compensation prises pour limiter les incidences du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus




Fait à ARLES

le,

8 novembre 2018

Signature

Claude VULPIAN, Président.



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus